



FC6 – 2014 12 01

Une station pérenne de surveillance des polluants atmosphériques au regard de l'Europe

Suivi permanent de la pollution de l'Air à Kaddouz 13012

BDo

1) Pourquoi une station pérenne ? La SRL2 répond :

Réf de document : CO--- AI DME 01040	INDICE : C	PAGE : 20 / 70
Rapport de mesure air – Campagnes hivernale et estivale		

4. ANALYSE

4.1. PRÉAMBULE

Néanmoins, seul un suivi permanent des teneurs en polluant pourra confirmer les dépassements des seuils réglementaires annuels.

2) Financement européen

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52013DC0918>

« Afin d'aider les autorités des États membres à parfaire l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes de lutte contre la pollution atmosphérique et des mesures qu'ils contiennent, des **financements pourront leur être accordés au titre des fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2021 («Fonds ESI»)** et du nouvel instrument LIFE pour la période 2014-2020. La proposition de la Commission concernant les Fonds ESI comporte un volet relatif à la qualité de l'air, axé notamment sur les zones urbaines. **Les États membres, les régions et les villes aux prises avec de graves problèmes de qualité de l'air sont incités à faire usage de ces fonds, le cas échéant, pour mettre en œuvre des mesures de réduction de la pollution atmosphérique, notamment par la promotion de technologies innovantes.** »

3) Le programme Life 2014-2020

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-programme-Life-2014-2020.html>

« LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) est un programme spécifique de la Commission européenne dont l'objectif est d'accompagner la mise en œuvre des politiques communautaires en faveur de l'environnement. »

« **Les projets visant à améliorer la base de connaissances pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique et de la législation de l'Union en matière de nature et de biodiversité, ainsi que pour l'évaluation et le suivi des facteurs, des pressions et des réactions ayant des incidences sur la nature et la biodiversité au sein de l'Union et à l'extérieur.** »

Coordonnées des Points de Contact National LIFE : lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr

4) Commentaire CAN L2

L'Europe propose des subventions pour maîtriser la pollution atmosphérique ; la mise en place d'une station de surveillance de cette pollution, pérenne et indépendante de la SRL2 (juge et partie), est propre à renforcer tout dossier déposé en ce sens.